



CA Grand Montauban (Siren : 248200099)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Montauban
Arrondissement	Montauban
Département	Tarn-et-Garonne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/12/1999
Date d'effet	21/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme BRIGITTE BAREGES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 764
Code postal - Ville	82013 MONTAUBAN CEDEX
Téléphone	05 63 22 12 00
Fax	05 63 93 58 00
Courriel	mairiemontauban@montauban.com
Site internet	grandmontauban.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	81 246
-----------------------------	--------

Densité moyenne	287,50
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
82	Albefeuille-Lagarde (218200012)	614
82	Bressols (218200251)	3 833
82	Corbarieu (218200442)	1 753
82	Escatalens (218200525)	1 221
82	Lacourt-Saint-Pierre (218200855)	1 292
82	Lamothe-Capdeville (218200905)	1 079
82	Montauban (218201218)	63 382
82	Montbeton (218201242)	4 388
82	Reyniès (218201507)	902
82	Saint-Nauphary (218201671)	1 960
82	Villemade (218201952)	822

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 39

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
GESTION INTEGREE DU GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LES BASSINS VERSANTS AVEYRON AVAL, TARN AVAL ET TESCOU : renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'exclusion des missions de service public eau potable, des missions assurées par les gestionnaires de barrage et des missions relevant des sites industriels et miniers (pour le bassin versant Aveyron aval, le bassin versant Tarn aval et le bassin versant Tescou), - animer, coordonner, assurer la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (pour le bassin versant Aveyron aval, le bassin versant Tarn aval et le bassin versant Tescou), - accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau, hors alimentation en eau potable (pour le bassin versant Aveyron aval et le bassin versant Tarn aval), - valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau(pour le bassin versant Aveyron aval, le bassin versant Tarn aval)

Sanitaires et social

- Action sociale

politique en faveur des seniors d'intérêt communautaire: centre local d'information et de coordination gérontologique
politique en faveur de la jeunesse d'intérêt communautaire :construction, aménagement, entretien, organisation et gestion des accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs sur le temps périscolaire du mercredi et les périodes extrascolaires, conception, organisation et animation des dispositifs en faveur de la jeunesse

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

création aménagement entretien organisation et animation des Relais Assistantes Maternelles intercommunaux

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ~~on programmes d'actions définies dans le contrat de ville~~
dispositifs contractuels de développement urbain de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~du politique local du commerce et de la consommation aux activités commerciales~~
devanture commerciales, rénovation de l'agencement intérieur, mise en accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite, mise aux normes et économie d'énergie.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

aménagement entretien et gestion du conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse, des arts plastiques (à compter du 01 janvier 2024) et d'art dramatique de Montauban et ses annexes -

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

soutien aux sites et établissements d'enseignement supérieur et aux établissements de recherches implantés sur le territoire communautaire présentant un intérêt pour son développement soutien aux projets garantissant l'attractivité et le rayonnement du territoire en matière d'enseignement et de recherche actions de développement d'animation et de promotion de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire communautaire soutien à la vie étudiante et aux ?uvres universitaires et scolaires Sous réserve de la conclusion d'une convention de délégation de compétence avec l'Etat, le Grand Montauban est habilité à créer, aménager et participer à la gestion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le territoire communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

enseignement musical

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont d'intérêt communautaire les ZAC existantes : ZAC Bas Pays, ZAC Multi sites Quartier Est , ZAC Albasud II et ZAC nouvelles

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire : - la création, l'aménagement et l'entretien de toute la voirie (y compris le stationnement) et des chemins ruraux - les places de village (cœur de village) comportant des espaces piétonniers, des espaces réservés au stationnement, des espaces vert et les équipements et accessoires liés à l'aménagement de ces places -organisation du

déplacement sur la voirie
- Parcs de stationnement
<i>Sont d'intérêt communautaire : - la création, l'aménagement et la gestion des nouveaux parcs de stationnement, et les aménagements de surface connexes</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
<i>mise en place d'outil d'agglomération répondant aux objectifs de la connaissance du marché résidentiel sur l'agglomération et les communes</i>
- Politique du logement social
<i>politique du logement social sur l'agglomération, mise en place d 'outils d'agglomération répondant aux objectifs suivants : connaissance du marché résidentiel sur l'agglomération et le s communes développement d logement social meilleur équilibre du peuplement de l'agglomération dans une recherche d'une plus grande mixité sociale, notamment à travers la création d'une conférence intercommunale du logement.</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social
<i>aides à la pierre, garanties d'emprunt sur les opérations de logements sociaux d'intérêt communautaire. Garantie accordée par la CA aux emprunts contractés par les bailleurs et ou maîtres d'ouvrage auprès d'organismes financiers, aides financières visant à équilibrer les opérations complexes de logements sociaux, actions favorisant l'accession sociale à la propriété.</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
<i>Participation au FSL</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
<i>compétence facultative : politique d'infrastructures touristiques : création et gestion de sites touristiques majeurs en matière de tourisme fluvial : création ou aménagement et entretien du site de port canal, de ses abords et des pontons sur le Tarn en lien avec le tourisme fluvial ; exploitation, réfection, entretien et aménagement des écluses de Port Canal et de Sapiacou et de la chaussée-barrage de Sapiac création ou aménagement et entretien de terrains de camping et d'aires de camping car</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
82	SM des eaux Bas Quercy (200093060)	SM fermé	10 823
81	SM du Tescou et du Tescounet (200008167)	SM fermé	106 234
82	SM Eaux Confluences (200089126)	SM fermé	45 740
82	EPAGE du bassin versant Aveyron Aval (200103166)	SM fermé	123 524
82	SM d'élaboration, de gestion et de révision du SCOT de Montauban (258201391)	SM fermé	92 676
82	SM des eaux des vallées du Tarn et du Tescou (258200765)	SM fermé	12 800
82	SM du traitement des ordures ménagères et autres déchets (SIRTOMAD) (258201029)	SM fermé	122 724

81	SM du bassin versant du Tarn aval (200002517)	SM ouvert	459 927
82	SAEP de la région de Grisolles (200093045)	SM fermé	39 341
82	SMAEP de Monclar - Saint-Nauphary (200090587)	SM fermé	8 755

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)